

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 09 janvier 2025 à 14h00**

**COMPTE-RENDU**

**Date de la convocation :** 02/01/2025

**Date de publication :** 16 JAN. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf janvier à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26**

**Quorum : - Présents : 18 - Absents : 8 dont pouvoirs : 3**

**PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON, Christian ZEDET.

**PROCURATIONS :** Henri CHIRIS à Jérôme VIAUD, Jean-Louis CONIL à Marino CASSEZ, Michèle PAGANIN à Jean-Marc DELIA.

**ABSENTS :** Pierre BORNET, Yves FUNEL, Christian ORTEGA, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

---

**- Projets de décisions du bureau communautaire**

**DB2025\_001 :** COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°5 au marché public n°2016/01 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire du Bayle

**DB2025\_002 :** HABITAT - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

**DB2025\_003 :** FONCIER - Cession gratuite des espaces communs du lotissement ARÔMA GRASSE à l'Association Syndicale Libre ARÔMA GRASSE

**DB2025\_004 : AMENAGEMENT - Projet de jardin de pluie – Dépôt permis d'aménager**

- **Points sur les valeurs au travail**
- **Petit film de l'été Service jeunesse**
- **Présentation sur la saisine cybersécurité**
- **Questions diverses**

---

**Décision n°DB2025\_001 : Avenant n°5 au marché public n°2016/01 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire du Bayle**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 au marché 2016/01 ayant pour objet de prendre acte des changements d'adresses et des identifiants des sièges sociaux des sociétés EPURE D'ARCHITECTURE et CICREA cotraitants de marché de maîtrise d'œuvre.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°5, joint en annexe, au marché n°2016/01 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le groupement conjoint EPURE ARCHITECTURE (mandataire) / CICREA / ICA INGENIERIE / CONSEIL PLUS INGENIERIE / ALPHA INGENIERIE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 sans incidence financière.

---

**Décision n°DB2025\_002 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé opérationnels depuis le 4 octobre 2022 pour une durée de 5 années, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions. Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse Développement, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, gestionnaire des aides de l'Anah par délégation de compétence. Les dix (10) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent, pour la Communauté d'agglomération, sur un montant de 19 087,00 € et pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 10 920,00 €, pour un total de travaux de 237 929 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération DU Pays de Grasse pour un montant global de **19 087,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **10 920,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2025 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

---

**Décision n°DB2025\_003 : Cession gratuite des espaces communs du lotissement ARÔMA GRASSE à l'Association Syndicale Libre ARÔMA GRASSE**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La CAPG est propriétaire de la voirie et des espaces communs d'environ 13 293m<sup>2</sup>, sis Boulevard Marcel Pagnol, lieudit « Chemin de l'Orme » à GRASSE (06130). Le lotissement et le budget dudit aménagement ont été finalisés lors de la déclaration d'achèvement de travaux en date du 20 juillet 2012. Il doit être procédé à la cession gratuite de ces parties communes conformément au règlement de lotissement et aux statuts de l'ASL.

La cession porte sur les parcelles cadastrées section DE numéros 731, 734, 739, 751, 757, 763, 772, 774, 776, 782, 784 et 786 d'une contenance de 13 293m<sup>2</sup>.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la cession gratuite des espaces communs du lotissement ARÔMA GRASSE représentant les espaces communs et voies d'accès cadastrées section DE n° 731, 734, 739, 751, 757, 763, 772, 774, 776, 782, 784 et 786 d'une contenance cadastrale de 13 293m<sup>2</sup> à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'ASL ARÔMA GRASSE et à procéder au paiement des frais d'actes de cession ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités réglementaires, complémentaires et à signer tous les actes et documents connexes qui seraient nécessaires.

---

**Décision n°DB2025\_004 : Projet de jardin de pluie – Dépôt permis d'aménager**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre du projet de restructuration du parking de la gare de Grasse en jardin de pluie, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, maître d'ouvrage de l'opération, doit déposer un permis d'aménager afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer et déposer auprès du service instructeur de la commune de Grasse le permis d'aménager et tout permis d'aménager modificatif nécessaire pour cette opération.

---

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Points sur les valeurs au travail**
- **Petit film de l'été Service jeunesse**
- **Présentation sur la saisine cybersécurité**
- **Questions diverses**

➤ **Commissions à venir :**

- **CULTURE**, le jeudi 27 janvier 2025 à 17h30 à la CAPG – Salle du Conseil
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, AGRICULTURE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**, le jeudi 30 janvier 2025 à 9h00 à l'Espace Jacques Louis Lions – Salle Lavande

Fin de la séance à 16h15

Fait à Grasse, le 13/01/2025

**Le Président**

**u.**

**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

